

« PSE magasins / SAV / ARL / ESPERA »

DERNIERE REUNION DE NEGOCIATION POUR UN ACCORD SERIEUX !

Dans cette dernière phase de négociation dans un mode dégradé visio mais finalement très efficace, cette 4^o et dernière réunion de négociation en vue d'un accord de mesures d'accompagnement du projet de restructuration aboutit à :

- **Un accord équilibré** au vu des différentes entreprises et des différents salariés concernés et de leurs métiers
- **Un plan en 6 étapes** avec :
 - Une 1^{ère} étape de mobilité interne volontaire immédiate et concomitante à la phase de volontariat au départ
 - Une 2^{nde} étape donc dédiée au volontariat à la mobilité externe de 3 mois au bénéfice des salariés des catégories professionnelles impactées et aussi **l'ouverture d'une période de volontariat dite de substitution** (à l'issue des 2 premiers mois de cette période) « pour les salariés n'appartenant pas à une catégorie professionnelle pouvant se porter candidat sous réserve que leur poste puisse être occupé par un salarié appartenant à une catégorie professionnelle impactée au sein du même bassin d'emploi (zone INSEE et zones limitrophes). Ces salariés volontaires ne pourront pas bénéficier des mesures d'âge négociées. Concernant les marchés et services, la substitution pourra se faire au niveau national compte tenu de la configuration des centres de réparation »
 - Une 3^{ème} étape de détermination et information des salariés « licenciables » après application des critères d'ordre de licenciement
 - Une 4^{ème} étape de reclassement interne au terme de la période de volontariat
 - Le cas échéant, une 5^{ème} étape de notification pour motifs économiques
 - Enfin une 6^{ème} et dernière étape de reclassement externe (Congé de Reclassement)

Ce sont donc des **mesures d'accompagnement qui satisfont aux demandes** de la **CFTC** (flash info précédent) et **encore améliorées** sur les indemnités complémentaires de départ (plancher minimum de 8000€ et la prise en compte de l'ancienneté au plus favorable), les aides directes de formation et création d'entreprise, la **substitution enfin possible** et grandement attendue, la capitalisation du solde de Congé de Reclassement, les mesures de réduction de temps de travail, les mesures de fin de carrière pour la retraite mais surtout la Prêretraite et des rachats de trimestres encore plus favorisés.

L'AVIS DE LA CFTC AUCHAN RETAIL FRANCE

Vos négociateurs CFTC ont ainsi fortement pesé dans cette négociation et se satisfont d'avoir ainsi fait valoir leurs arguments sociaux et économiques, leurs connaissances des situations professionnelles et les attentes, et ont systématiquement pris en compte les pyramides des âges et l'employabilité des salariés impactés par ce projet important.



Les négociateurs CFTC ont, depuis vendredi 4 décembre, sollicité **les dirigeants CFTC** des 3 entreprises « **Exploitation, Logistique et Espéra** » pour un **accord favorable à la signature de cet accord**. Sur le principe d'une signature au poids de représentativité, **la signature CFTC** est prépondérante. Ainsi validée par ces dirigeants, elle permettra un accord majoritaire, **sous réserve d'une homologation par la DIRECCTE**, de mettre en œuvre ces mesures d'accompagnement.

Accord de mesures PSE qui, rappelons le, n'est absolument **pas un avis ni un accompagnement d'un projet de transformation emportant des suppressions d'emplois**, ce rôle de débats et d'avis étant de la responsabilité des élus des CCSE et CSE.